

## Le Sulfoxaflor

- Session : 2015-2016
- Année : 2015
- N° : 198 (2015-2016) 1
  
- Question écrite du **18/11/2015**
  - de LEGASSE Dimitri
  - à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal

Au mois de juillet dernier, la Commission européenne a autorisé l'utilisation d'un pesticide appelé le « Sulfoxaflor » sur les cultures en Europe. Pourtant, ses effets néfastes sur les colonies d'abeilles sont reconnus. En effet, même l'EFSA, l'autorité sanitaire européenne chargée d'évaluer la toxicité des substances pour décider de leur mise sur le marché, a remis un rapport dans lequel elle reconnaît un risque élevé pour les abeilles, mais autorise son utilisation pendant deux ans afin de laisser à Dow AgroScience, l'entreprise qui commercialise Sulfoxaflor, de prouver l'innocuité de son produit sur les abeilles.

Or nous savons que la situation des abeilles est déjà précaire à cause des insecticides neurotoxiques alors que leur rôle est essentiel dans notre environnement. Il y a d'ailleurs un moratoire en cours sur trois néonicotinoïdes responsables de la disparition massive des abeilles sur notre planète et les effets du Sulfoxaflor sont très similaires à ces produits.

Les États-Unis avaient décidé d'autoriser le Sulfoxaflor il y a deux ans, mais ce produit est maintenant interdit dans la plus grande partie du territoire américain à cause des dégâts considérables causés aux abeilles, suite à un arrêt de la Cour d'appel américaine du 9 octobre 2015.

Nous pouvons donc une fois encore mesurer le poids considérable des lobbies dans les décisions européennes, Dow Europe étant le cinquième lobby le plus puissant auprès des institutions européennes.

La décision européenne d'autoriser le Sulfoxaflor oblige-t-elle la Région wallonne à donner à ses agriculteurs la possibilité d'acheter ce produit ? Afin d'éviter des dommages irréparables sur les abeilles et, partant, sur notre environnement, la Région wallonne, si elle ne peut interdire le Sulfoxaflor, pourrait-elle au moins préconiser aux agriculteurs wallons de ne pas utiliser ce pesticide ?

- Réponse du **04/12/2015**
  - de DI ANTONIO Carlo

La décision européenne n'oblige pas la Région wallonne à donner à ses agriculteurs la

possibilité d'acheter des produits contenant du sulfoxaflor. Cette décision permet néanmoins aux États membres d'autoriser ou non les produits commerciaux contenant cette matière active. Il n'existe à l'heure actuelle aucun produit commercial contenant du « sulfoxaflor » qui soit agréé en Belgique, il n'est donc pas utile de préconiser aux agriculteurs de ne pas l'utiliser.